

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	13
- votants	14
- absents	2

Date de convocation :

**19 janvier 2021**

Date d'affichage :

**19 janvier 2021**

VOTE

- POUR	14
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

ID : 005-210501458-20210125-005\_2021-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS

**Séance du 25 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le lundi 25 janvier à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

**Absent et représenté** : Thierry BAUD (a donné pouvoir à Déborah BELIN)

**Absente** : Anne-Marie MARLETTA

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°005/2021 : CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAYS – HIVER 2021**

**Le Maire explique :**

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes sollicite la commune pour l'organisation d'un marché des producteurs de pays à Pont du Fossé, pendant les vacances d'hiver, le mercredi 24 février 2021 de 10h à 13h.

Il convient pour cela de conventionner avec la Chambre d'Agriculture.

Le Maire fait lecture de la convention.

**Le Conseil Municipal délibère et décide :**

- ↳ d'**AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation d'un marché des producteurs de Pays, organisé le mercredi 24 février 2021 de 10h à 13h, avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le - 1 FEV. 2021  
et publication ou notification du



**Convention pour l'organisation  
des « Marchés des Producteurs de Pays »  
Hiver 2021 à Saint-Jean-Saint-Nicolas**



Entre la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, représentée par son Président Eric LIONS,  
et la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas, représentée par Monsieur le Maire Rodolphe PAPET,

Il a été convenu ce qui suit :

**Objet :**

Les « Marchés des Producteurs de Pays » seront organisés dans le respect de la charte nationale des marchés des producteurs de pays et du règlement intérieur départemental. Ils auront lieu :

- **Pendant les vacances d'hiver : le mercredi 24 février 2021, de 10 h à 13 h**

**La Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes s'engage à :**

**Avant le marché :**

- Informer, inscrire et sélectionner des producteurs selon les critères énoncés par la charte nationale ;
- Mettre en place un plan du marché selon la configuration des lieux ;
- Concevoir et réaliser des supports de communication (affiches, flyers, panneaux aquilux) ;
- Participer à la diffusion des supports de communication du marché.

**Le jour du marché :**

- Placer ou faire placer les producteurs aux places qui leur seront attribuées ;
- Retirer les panneaux de communication réutilisables (aquilux) qui auront été installés pour signaler les accès.

**La Mairie de Saint-Jean-Saint-Nicolas s'engage à :**

**Accorder la gratuité aux exposants**

**Avant le marché :**

- Prendre les arrêtés nécessaires pour la mise en place et le déroulement du marché ;
- Participer à la diffusion des supports de communication du marché.

**Le jour du marché :**

- Procéder au déneigement éventuel des accès ;
- Mettre à disposition des branchements électriques pour les exposants, et éventuellement des barrières Vauban (si nécessaire).

Fait à :

Monsieur le Maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas  
Rodolphe PAPET

Le Président de la Chambre d'agriculture  
Eric LIONS

